

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 2019

RÉUNION PUBLIQUE DU 23 MAI 2019

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16h35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 23 mai 2019 ouverte et passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Mme LACOMBLE est excusée et M. NAVET arrivera en retard.

M. LE PRESIDENT.- Mme MARECHAL ?

Mme MARECHAL.- Mmes FRENAY, Mme HAUREGARD et CHANSON sont excusées.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DECERF ?

M. DECERF.- Mmes ABAD-PERICK et COLOMBINI sont excusées.

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET.- Une arrivée tardive mais pas d'absent.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- M. SCHROBILTGEN arrivera avec quelque retard.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi que l'ordre du jour des questions d'actualité.

Je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur deux dossiers.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 avril 2019. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(M. Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 25 avril 2019).

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V. Questions d'actualité

Document 18-19/A08 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la participation de la Province dans l'intercommunale RESA.

Document 18-19/A09 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'avenir d'OGEO FUND après la refondation de l'intercommunale RESA.

Document 18-19/A10 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative révolution « hydrogène ».

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé (documents 18-19/A08, 18-19/A09, 18-19/A10)).

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte trois points. Pour la première question référencée 18-19/A08, je donne la parole à M. Julien VANDEBURIE. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. VANDEBURIE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Collège provincial, Chers Collègues.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 2019

Le processus d'intercommunalisation de RESA touche tout doucement à sa fin avec l'AG du 29 mai. Celle-ci procédera à la désignation d'un Conseil d'Administration. Suivant les prescrits du décret dit « Gouvernance », la majorité des membres du Conseil seront des représentants des Communes. Ces mêmes Communes ont la possibilité à l'occasion de cette AG de devenir actionnaire direct de l'intercommunale RESA, même si elles resteront in fine minoritaires dans la constitution du capital.

En effet, Enodia restera l'actionnaire de référence. Enodia, dont la majorité du capital est détenue par la Province, désignera un nombre d'administrateurs moindre que les Communes dans RESA.

Pourtant, lors de l'AG, la Province, via Enodia, sera toujours majoritaire dans RESA.

Je souhaiterais connaître la position du Collège sur cette situation un peu incongrue d'être majoritaire en capital et finalement très minoritaire au CA.

Comment les Conseils d'administration d'Enodia et de RESA vont-ils travailler ? Comment assurer les intérêts de la Province en ayant une si faible présence au Conseil ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite M. Luc GILLARD, Député provincial-Président à la tribune pour la réponse du Collège à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial-Président.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Conseiller provincial, pour repositionner le propos, je vous rappelle que la transformation de RESA en intercommunale est une des conséquences du nouveau cadre réglementaire fixé par les Décrets Electricité et Gaz et le Décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales.

Ces règles de gouvernance ont été retranscrites dans les nouveaux statuts de RESA S.A. Intercommunale et doivent, notamment répondre aux prescrits des décrets précités tant en matière d'incompatibilités que de composition et de quorum.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire de RESA S.A. du 29 mai 2019 procédant à l'intercommunalisation de la société anonyme de droit public, cette dernière devra notamment procéder à l'installation d'un nouveau Conseil d'Administration répondant à la fois aux dispositions de gouvernance du CDLD applicables aux intercommunales et à celles applicables spécifiquement aux gestionnaires de réseaux de distribution s'agissant des règles strictes en matière d'indépendance des administrateurs notamment.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 2019

Il est important de rappeler tout d'abord que les dispositions des décrets gaz et électricité imposent au GRD que son Conseil d'administration soit composé d'administrateurs indépendants, c'est-à-dire des personnes physiques, qui : n'exerce aucune fonction ou activité, rémunérée ou non, au service d'un producteur, à l'exception des auto-producteurs, d'un fournisseur ou d'un intermédiaire et n'a pas exercé une telle fonction ou activité au cours des vingt-quatre mois précédant sa nomination en tant qu'administrateur, et, ne bénéficie d'aucun avantage matériel octroyé par l'une des personnes visées ci avant, ni par l'une de leurs entreprises associées ou liées, à l'exception des pouvoirs publics, qui, de l'avis de la CWaPE, est susceptible d'influencer son jugement ; je sais que même dans vos rangs un certain nombre d'administrateur avait espéré et parce qu'il é »tait dans une société coopératrice la CWaPE leur a interdit de pouvoir siéger.

Ces éléments sont bien entendu intégrés au statut de la future intercommunale RESA.

J'en arrive à la composition et au quorum.

Tout d'abord, l'assemblée générale : le CDLD impose que « Les décisions de tous les organes de l'intercommunale ne sont prises valablement que si elles ont obtenu, outre la majorité des voix exprimées, la majorité des voix des associés communaux présents ou représentés au sein de ces organes ».

Cet article organise, de facto, un droit de veto au bénéfice des communes, lors des AG d'une intercommunale, et ce, quelle que soit la proportion du capital de ladite intercommunale détenue par ses associés communaux. C'est d'ailleurs le cas dans toutes les intercommunales régies par le CDLD.

Dès lors, chez RESA S.A. Intercommunale, les associés communaux disposeront d'un tel droit quelle que soit par ailleurs la proportion du capital détenue par Enodia, la Province ou tout autre associé éventuel à venir.

Pour le conseil d'administration, le CDLD impose que : « Quelle que soit la proportion des apports des diverses parties à la constitution du capital ou du fonds social (de l'intercommunale), les communes disposent toujours de la majorité des voix ainsi que de la présidence dans les différents organes de gestion de l'intercommunale. »

Dès lors, conformément à cet impératif décrétable, les statuts de la future intercommunale RESA S.A. Intercommunale dispose que : « Le nombre de mandats dévolus aux administrateurs représentant les communes actionnaires sera supérieur d'une ou de deux unités par rapport au nombre de mandats dévolus aux administrateurs représentant les autres actionnaires. Tant que l'intercommunale pure de financement ENODIA détiendra la majorité des actions de la Société, l'assemblée générale désignera les Autres Administrateurs parmi des candidats proposés à cette fonction par ENODIA. »

Ainsi, le Conseil d'administration de Resa S.A. a décidé que le Conseil d'Administration de Resa Intercommunale serait composé de 12 Administrateurs : soit 7 représentant les communes et 5 autres Administrateurs nommés sur proposition du Conseil d'Administration d'Enodia.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 2019

Les 5 autres Administrateurs proposés par Enodia seront désignés dans le respect des statuts de Resa et notamment des règles d'incompatibilité sus évoquées.

Ces règles interdisent, notamment, à Enodia de proposer la nomination de membres de son propre Conseil d'Administration en qualité d'administrateurs de RESA S.A. Intercommunale au motif que Enodia détient de manière indirecte des participations dans le secteur de la production au regard d'activités logées au sein de Nethys.

Cette disposition s'applique par ailleurs aux administrateurs concernés au cours des 24 derniers mois.

Enfin, il est rappelé que, relativement aux pouvoirs exercés par les Administrateurs dans la gestion de la société, le nouveau cadre décretaal applicable à la gouvernance des GRD prévoit certaines dispositions limitatives dans la gestion de la société, même si la définition de la stratégie de la société reste bel et bien une matière exclusive du conseil d'administration consacrée par le code des sociétés.

C'est pourquoi les futurs statuts de Resa prévoient, que « toutefois, si des actions de la Société sont détenues, directement ou indirectement, par des actionnaires qui ne rentrent pas dans la catégorie des pouvoirs publics ou de leur intercommunale pure de financement au sens des Décrets, les délégués de ces actionnaires au conseil d'administration ne pourront en aucun cas, individuellement ou collectivement, rejeter, bloquer ou imposer une décision ou faire obstacle à une prise de décision. »

Vous posez la question des intérêts de la Province de Liège au sein de Resa Intercommunale, ils seront défendus au sein du Conseil d'Administration de Resa via les cinq représentants d'Enodia ; la Province de Liège étant pour rappel sur le plan actionnarial, majoritaire au sein d'Enodia mais elle subit la même règle comme vous le savez pour la future composition.

En terme de relations entre l'intercommunale pure de financement et le GRD Resa, filiale de cette dernière, l'attente légitimement exprimée par Enodia est de poursuivre la relation de transparence mise en place dès l'entame du processus d'intercommunalisation, vous avez participé au processus et vous avez et mis au courant des différents processus qui ont conduits au plus de 700 employés répartis dans le groupe Nethys principalement au travers de VOO et RESA ancien de rejoindre RESA intercommunale, de comme est en droit d'attendre un actionnaire majoritaire quelconque détenant une participation représentative dans une société, étant lui-même attentif en l'espèce à la défense des intérêts de ses associés publics ultimes que sont la Province de Liège et les communes, qui plus est dans un secteur résolument à caractère d'intérêt public.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial-Président. Pour la seconde question référencée 18-19/A09, je donne la parole à M. Rafik RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 2019

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Ogeo Fund a de nouveau été cité dans une enquête judiciaire. Le 16 mai, les journalistes David Leloup et Tom Cochez révélèrent en effet que le Député fédéral et ex-Bourgmestre de Seraing Alain Mathot (PS) est suspecté de blanchiment d'argent à la suite de l'achat d'une villa à 475.000 euros sur une île thaïlandaise. Le Parquet général de Liège a ouvert une instruction judiciaire portant notamment sur l'origine des fonds ayant permis cette acquisition il y a trois ans.

Les journalistes nous apprennent qu'un prêt de 200.000 euros a été accordé à Alain Mathot par son « meilleur ami flamand », Erik Van der Paal, lobbyiste et promoteur immobilier proche de Bart De Wever. C'est ce prêt qui interpelle la justice belge, car il a été réalisé par sociétés interposées avec des fonds issus d'Ogeo Fund, le fonds de pension liégeois. C'est en effet le promoteur immobilier anversois Land Invest Group, qu'Ogeo finançait et dont il détenait 50 %, qui a prêté l'argent à son autre actionnaire, Elba Advies, société d'Erik Van der Paal. Cette dernière a ensuite prêté ces mêmes fonds à la société immobilière d'Alain Mathot, Almaure.

La justice fera son travail d'investigation et rendra son verdict. Mais ce qui continue d'interpeller, c'est à nouveau la citation du fonds de pension liégeois dans une nouvelle affaire. Ce fonds de pension est un des plus grands de Belgique et gèrera fin 2017 1,2 milliard d'euros pour payer les pensions actuelles et futures de 4.273 agents du service public. Ce sont des travailleurs issus principalement des grandes intercommunales liégeoises : Publifin, les pompiers de l'IILE, la Cile, l'AIDE.... Plus de la moitié de ces pensionnés, 2.180, proviennent de l'intercommunale Publifin/Enodia.

La gestion d'OGEO n'a pas brillé par sa transparence ces dernières années et c'est le moins que l'on puisse dire. Les organisations syndicales se sont exprimées à plusieurs reprises pour exiger un droit de regard sur les décisions aventureuses, risquées, opaques et peut-être illégales que les organes de gestion de ce fonds ont prises.

Le futur parlement de Wallonie se penchera-t-il peut-être sur les pratiques au sein de ce fonds. Mais en attendant, l'intercommunalisation de RESA offre une occasion pour augmenter la qualité du contrôle public, syndical et citoyen et rassurer les travailleurs pensionnés ou futurs pensionnés.

Mes questions, Monsieur le Député provincial : la Province de Liège compte-elle exiger la mise en place d'un vrai comité social au sein d'Ogeo afin de garantir aux représentants des travailleurs pensionnés un véritable droit de regard sur les décisions du fonds ? L'intercommunalisation de RESA va changer les rapports de force au sein d'OGEO. Quelle sera la position de La Province de Liège en tant qu'actionnaire ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente, pour la réponse du Collège à cette question. Vous avez la parole Madame la Députée provinciale Vice-présidente.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 2019

Mme FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur RASSAA, le Collège provincial tient tout d'abord à rappeler qu'OGEO FUND est un OFP, organisme de financement de pension et qu'à ce titre, il fait partie des formes de sociétés belges soumises aux contrôles les plus stricts et variés. Il est également bon de rappeler qu'OGEO FUND gère uniquement les pensions légales et que dès lors, celles-ci n'ont jamais été et ne pourraient, par leur nature, être mises en danger.

Pour le reste, par rapport à certaines publications dans la presse, la justice aura effectivement à se prononcer, si elle le juge opportun, et dans ce cas de figure, en vertu de la séparation des pouvoirs, il convient de lui laisser faire son travail sans préjuger de ce qu'il en ressortirait.

Pour en venir plus précisément à vos questions, je crains qu'elles n'aient pas beaucoup de sens ou qu'elles témoignent d'une méconnaissance du sujet, et je vous accorde toutefois que le sujet est complexe.

Tout d'abord, le Collège provincial tient, évidemment, à ce que les droits du personnel d'ENODIA et de RESA soient particulièrement bien respectés et il maintiendra sa vigilance à cet égard, notamment par la voix de ses représentants au Conseil d'administration d'ENODIA.

Le Collège provincial se félicite par ailleurs que l'opération menant à l'intercommunalisation de RESA à compter du 1^{er} juillet prochain ait pu être menée de manière rapide dans le respect des droits du personnel et l'intérêt des actionnaires publics. Cette action, on la doit notamment aux partis politiques qui ont pris leurs responsabilités en continuant à siéger dans les différents CA du groupe et en adoptant les décisions requises pendant que d'autres refaisaient le choix de la critique systématique sans proposition, de l'abstention chronique ou de la désertion.

Un premier élément de réponse est de rappeler que RESA interco ne sera constituée qu'à partir du 1^{er} juillet et que près de 99 % de ses parts seront détenues par ENODIA, le plus ou moins 1% restant étant détenu par l'ensemble des actionnaires d'ENODIA, la part provinciale en tant que telle est donc infime.

Un deuxième élément réside dans le futur choix de l'organisme de financement des pensions que devra opérer l'intercommunale RESA après sa constitution, et après qu'ENODIA lui transfère le cas échéant le fonds de pension relatif aux agents qui passeront d'ENODIA à RESA. Si une certaine logique laisse penser qu'OGEO FUND resterait l'opérateur de référence, nous ne pouvons pas préjuger de ce que le futur CA de RESA décidera le moment venu.

Enfin, troisième élément, il faut bien comprendre que l'intercommunalisation de RESA ne changera fondamentalement en rien le rapport de force actuel, la représentation d'ENODIA et RESA à venir ne sera pas différente de celle d'ENODIA d'hier.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 2019

Quant au titre de votre interpellation, j'aimerais revenir là-dessus, à savoir : « quel avenir pour le fonds de pension OGEO après la refondation de l'intercommunale RESA », bien malin selon moi qui pourra vous répondre, il n'y a pas de lien immédiatement conséquent entre les deux événements et n'étant Pythie ou voyante, je suis bien incapable de prédire l'évolution d'OGEO dans les prochaines années.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale Vice-présidente. Pour la dernière question référencée 18-19/A10, je donne à présent la parole à Mme Marie-Christine SCHEEN. Vous avez la parole Madame le Conseillère provinciale.

Mme SCHEEN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, chers Collègues.

Ville et Province de Liège ont communiqué mercredi 15 mai leur volonté de collaborer plus étroitement au déploiement des objectifs du plan « Air - Climat – Energie » à travers des initiatives telles que le covoiturage, les bornes électriques, la verdurisation ou les parkings P+R.

Le lendemain, jeudi 16 mai, la Région Wallonne lançait un appel d'offres pour le développement deux stations de production et de distribution d'hydrogène afin que le TEC puisse mettre en circulation quelques véhicules. Une de ces deux stations sera à proximité de l'aéroport de Liège. La Région rattrape ainsi son retard par rapport à nos voisins flamands, allemand, néerlandais ou français où les phases d'expérimentation de telles stations ont déjà eu lieu.

Je ne souhaite pas opposer ces deux décisions mais en tous les cas, à lire l'opinion d'Yves Genin, professeur émérite à l'UCLouvain et ancien président des C.A. de Tests-Achats ASBL parue dans la Libre du mardi 14 mai, on ne peut pas dire que le choix de bornes électriques soit le choix d'avenir. Je cite le professeur Genin : « Certes, à court et peut être à moyen terme, la voiture "électrique" avec batteries rechargeables est une avancée significative en termes écologiques. Cependant, sa limitation physique aux véhicules peu énergivores et son empreinte écologique condamnent cette motorisation à plus long terme. Comme la technologie avance à pas de géant, il n'y a pas grand risque à parier que ce type de moteur finira au cimetière des dinosaures industriels dans une décennie ou deux. Si l'Europe n'en mesure pas les enjeux, elle risque fort de voir son marché envahi à l'horizon 2030 par Toyota, Hyundai et autres Honda... à hydrogène ! »

Comme dans tout nouveau développement technologique, c'est toujours l'histoire de la poule et de l'œuf. « Il n'y a que peu de voitures et elles sont chères parce qu'il n'y a que peu de stations d'approvisionnement en hydrogène ; réciproquement, le réseau de distribution, deux stations en Belgique, est quasi inexistant parce qu'il n'y a que peu de voitures et qu'elles sont chères. Il faudra donc construire progressivement un réseau de pompes à hydrogène comme on l'a fait pour les pompes à essence au début de l'ère automobile. Les pays asiatiques, Japon en tête, s'y emploient résolument. Ainsi, ce pays compte déjà une bonne centaine de pompes à hydrogène en 2019 et prévoit d'en avoir 900 avant 2030, alimentant 800 000 voitures. »

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 2019

Bref, je vous pose donc la question si la révolution « Hydrogène » annoncée passera par la Province de Liège ou pas ? Des subsides européens existent et sont mobilisés notamment par la Région. La Province de Liège ne pourrait-elle pas suivre le pas et aider à la mise en place des premières pompes à hydrogène ?

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite à présent M. André DENIS, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Chers Collègues.

Madame SCHEEN souhaite la révolution hydrogène, j'entends, ce qui est quand même plutôt rassurant.

Vous le savez, dans le cadre de notre Plan Climat provincial, nous sommes attentifs à tout ce qui peut diminuer nos émissions de gaz à effet de serre. C'est dans cette optique que nous avons abordé le recours à l'électricité et que la Province de Liège a décidé d'investir dans l'acquisition de quelques véhicules électriques et dans l'installation de bornes de rechargement. Le potentiel de l'hydrogène nous interpelle donc de la même façon, bien que nous ne soyons pas aussi loin dans notre cheminement sur le sujet.

Nous sommes donc parfaitement d'accord sur le principe de ce que vous évoquez Mme SCHEEN : l'hydrogène comme source d'approvisionnement de nos véhicules est une piste prometteuse et nous sommes ouverts à cette solution comme à d'autres d'ailleurs.

Mais si nous nous plaçons en observateurs attentifs, certaines contraintes nous empêchent actuellement d'aller plus loin. En effet, la technologie hydrogène, vous l'avez dit, n'est pas encore tout à fait au point : seules 2 modèles de voitures exclusivement mues avec des moteurs à hydrogène existent actuellement sur le marché et pour l'instant, il n'existe que 2 pompes en service. En outre, pour le moment, une station de rechargement pour véhicules hydrogène coûte plus d'un million d'euros.

Ces informations le prouvent : nous avons creusé la question et force est de constater que la contrainte de coût est suffisamment importante pour qu'elle pose problème. Même si nous n'avons pas peur de la dépense, ce n'est aujourd'hui pas encore abordable pour nous.

De même, au-delà de l'aspect financier, il faut questionner l'efficacité environnementale du recours à l'hydrogène. A l'image de l'éolien dont le bilan carbone n'est pas nécessairement positif, en particulier lorsqu'il est on shore, « sur terre », la fabrication de l'hydrogène est actuellement réalisée à plus de 95 % avec des énergies fossiles. Ce n'est donc pas, pour l'instant, une solution optimale pour l'environnement car sa production produit du CO₂ voire du CO ou dans le cas de l'électrolyse de l'eau, elle nécessite une grande quantité d'énergie, énergie qu'il faut produire par ailleurs.

Je pense que la mobilité est un des grands domaines en mutation de la transition énergétique. Tous les spécialistes actuels disent qu'il n'existe pas une solution unique à la problématique du transport. La locomotion du futur passera donc, certes, par l'abandon des moteurs thermiques, tels que l'essence et le diesel mais aussi par l'avènement de différentes filières telles que les moteurs au gaz naturel comprimé, électriques, voire à hydrogène... voire d'autres sources à mettre au point.

La solution la plus intéressante sera donc sans doute au croisement de toutes ces possibilités mais aussi au travers de la modification de nos habitudes, réduire nos déplacements, favoriser la multimodalité et la mobilité douce... afin de réduire notre consommation et nos besoins en énergies. Comme vous le savez et comme LAVOISIER l'exprimait déjà dans son fameux principe il y a de cela plus de 250 ans : « Rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme ».

Et à propos de carburant, notons d'un des aspects pour lesquels la voie d'hydrogène est encourageante est le fait que cela pourrait libérer de la dépendance aux produits hydrocarbures et donc aux pays producteurs de pétrole, rendant ainsi la mobilité belge et européenne une certaine autonomie... pour peu que nous ne tombions dans d'autres mains de nature monopolistique exclusivement spéculative. Je suis en effet de ceux qui pensent qu'à l'inverse d'autres secteurs ou activités, les ressources naturelles, dont l'Énergie, devraient rester sous le contrôle de l'État.

Tout ceci étant dit, et s'il est prématuré actuellement pour une institution comme la Province de Liège de se lancer dans de tels investissements, nous pouvons vous rassurer quant à l'attention que nous portons à cette question et à toute piste prometteuse... Et nous pouvons ajouter que nous n'avons pas à rougir de ce que nous faisons déjà en matière énergétique. Le dire, c'est bien ; le faire, c'est mieux !

La révolution arrive, Mme SCHEEN, mais comme vous ne l'ignorez pas, elle prend souvent du temps, fusse-t-elle énergétique.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 18-19/295 : Proposition de motion du Conseil provincial de Liège relative à un processus de suppression de l'usage des plastiques non réutilisables au sein des différents services provinciaux et sensibilisation au caractère néfaste de cette utilisation auprès des communes du territoire de la province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé (document 18-19/295).

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 2019

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil. Il a suscité un débat à la suite duquel la motion a été adaptée et c'est par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mme DEFRANG-FIRKET. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe.

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues

Vous connaissez la problématique mondiale liée à l'utilisation du plastique et aux dégâts environnementaux qui celui-ci peut causer. Elle impose une prise de conscience de tout un chacun et une action déterminée des pouvoirs publics.

Il convient également de prendre en considération la demande de la Commission européenne adressée aux autorités belges compétentes et spécialement à la Région wallonne, d'attendre la nouvelle directive européenne en cours d'élaboration et de surseoir, pour un période de douze mois, à l'adoption d'un arrêté sur une interdiction de l'emploi d'objets en plastique à usage unique comme les couverts ou les pailles dans les établissements ouverts au public pour donner au secteur le temps de s'adapter.

Cette motion est aussi et d'abord l'occasion de rappeler les actions concrètes en cours au sein de la Province de Liège et des collectivités locales. Elles constituent des premiers pas dans la bonne direction notamment en privilégiant l'emploi de bouteilles en verres, de gobelets en carton, de spatules en bois, l'utilisation de gourdes inoxydables et la mise à disposition de gobelets réutilisables dans certaines manifestations festives.

Il faut saluer également la réalisation et le développement du Plan Climat provincial regroupant l'ensemble des actions provinciales pour la préservation de notre environnement.

De même, des actions concrètes sont menées au sein de l'administration provinciale ainsi qu'au sein des structures dépendant directement de la Province de Liège afin de diminuer son empreinte « plastique » avec le soutien de l'ensemble du personnel provincial, je vous invite à relire le document 18-19/295.

Mais on peut en faire encore davantage parce qu'en tant qu'acteur public référent sur un territoire de plus d'un million d'habitants, la Province de Liège dispose d'une responsabilité en matière de lutte contre la prolifération des déchets plastiques.

La Province de Liège doit également jouer son rôle de pouvoir local de proximité et de partenaire en matière d'encadrement, de réalisation et de coordination de Plan Climat pour les communes et de son territoire et La Province de Liège au vu de la dimension de son territoire peut aussi donner un signal fort et ainsi montrer l'exemple.

A travers sa Déclaration de politique provinciale 2018-2024, le Collège provincial a d'ailleurs souhaité contribuer à la transition écologique, à travers l'intensification d'actions environnementales notamment au niveau du tri systématique des déchets, de la mobilité durable etc...

C'est pourquoi, pour intensifier l'action de la Province en la matière, le conseil provincial demande au Collège provincial ceci : Il y a 7 actions.

Poursuivre et d'intensifier ses démarches pour réduire l'utilisation des plastiques au sein de l'institution provinciale conformément aux dispositions légales européennes, fédérales et régionales ;

S'engager à ne pas recourir à des plastiques à usage unique dans l'ensemble des services provinciaux quand une solution plus écologique est possible ;

S'engager durablement dans un processus de suppression des objets plastiques au sein de l'administration provinciale en analysant avec les services concernés, les possibilités concrètes d'achats durables et l'insertion dans les cahiers des charges de clauses ou de critères liés à la protection de l'environnement ;

D'œuvrer au quotidien pour que l'ensemble des services provinciaux voit son utilisation de plastiques diminuée, voire à terme supprimée ;

De sensibiliser les pouvoirs locaux quant à la nécessité de supprimer rapidement l'utilisation de plastiques à usage unique comme les pailles, les gobelets, les assiettes, les barquettes et les couverts ;

De mener de nouvelles actions de sensibilisation sur le territoire provincial notamment dans toutes les écoles de la Province argumentant le bénéfice environnemental résultant de la non-utilisation de plastiques non réutilisables ;

Et de présenter annuellement, à l'occasion de l'examen des rapports d'activités, les actions menées par le Province dans le cadre de la mise en œuvre de la présente motion.

Nous avons ici l'occasion, par un vote unanime, je l'espère, de faire ensemble un pas en avant. Les petits ruisseaux font les grandes rivières. Objectifs : en faire un océan. Avec nous tous, c'est possible.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Mme MARECHAL, vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe.

Mme MARECHAL, Cheffe de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Effectivement, mon groupe a jugé vraiment positivement l'arrivée de cette motion. J'aurais cependant aimé qu'on aille un pas plus loin et qu'on développe un plan d'actions.

Une chose est de créer un cadre, comme on le fait par cette motion, un plan d'actions présente un intérêt tout à fait particulier, c'est qu'il permet l'évaluation. Pour nous la culture de l'évaluation est vraiment indispensable et à développer.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 2019

Nous soutenons ce premier pas, le Député compétent s'est engagé à venir présenter l'état des lieux et les actions lancées, j'espère que par la suite, on pourra aller vers quelques chose de beaucoup plus concret et plus construit.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. D'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite motion.

Document 18-19/264 : Représentation provinciale au sein de la Société intercommunale « AQUALIS ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour (document 18-19/264).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/265 : Représentation provinciale au sein de l'asbl « Agence Immobilière Sociale Liège Logement (AIS Liège Logement) ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 18-19/265).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/266 : Subsidés supracommunaux – Octroi d'une promesse ferme pour un dossier ayant fait l'objet d'une promesse de principe antérieurement (9 communes germanophones) et modification d'une affectation budgétaire pour un dossier décidé en promesse ferme (Saint-André - Liège).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 18-19/266).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 6 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 2019

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 18-19/267 : Accord de coopération entre la Communauté germanophone, la Province de Liège et la Conférence des Bourgmestres des Communes germanophones pour les années 2016 à 2018 – Avenant portant reconduction de l'accord pour les années 2019 et 2020.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 18-19/267).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 6 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. SCHROBILTGEN. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SCHROBILTGEN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Vu les montants versés par la population germanophone à la Province via les taxes provinciales et vu que le montant reversé dans le cadre de cet accord de coopération donc ne représente qu'une minuscule fraction de cet argent provenant de la population germanophone, la Communauté germanophone mérite de plus d'attention et c'est pour ça que cet accord est inacceptable pour le CSP.

Je voterai contre et le CDH s'abstiendra. Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB

Qui est contre ? M. SCHROBILTGEN

Qui s'abstient ? Le groupe CDH

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/268 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Espace 251 Nord » dans le cadre de ses 35 années d'activité.

Document 18-19/269 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Soiron sur Scène » dans le cadre de l'organisation de la 12ème édition de Soiron sur Scène, le 11 août 2019.

Document 18-19/270 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Concerts du Printemps du Val Dieu à Aubel » dans le cadre du 53ème festival des Concerts de printemps du Val Dieu à Aubel, du 24 mai au 21 juin 2019.

Document 18-19/271 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl de gestion du Malmundarium dans le cadre d'un cycle d'expositions programmé de mars 2019 à février 2020 et plus particulièrement pour les traductions et frais de location des expositions.

Document 18-19/272 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel Le Réverbère » dans le cadre du projet « Envol d'Artistes » organisé le 4 août 2019.

Document 18-19/273 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Trakin » dans le cadre de la 10ème édition de la braderie de l'Art à Liège, du 9 au 10 novembre 2019.

Document 18-19/274 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Musée en Plein Air du Sart-Tilman, Centre d'Animation et d'Intégration des Arts plastiques de la Communauté française de Belgique » dans le cadre d'une exposition d'installations sonores en plein air, du 7 juin au 5 juillet 2019.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 de l'ordre du jour (documents 18-19/268, 18-19/269, 18-19/270, 18-19/271, 18-19/272, 18-19/273, 18-19/274) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces sept documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 6 voix pour et 2 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 2019

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces sept documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

Document 18-19/275 : Arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2018.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 18-19/275).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, M. Serge ERNST à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

La deuxième Commission avait à l'ordre du jour ce mercredi l'examen et l'arrêt des comptes relatifs à l'exercice 2018.

Après un exposé du Directeur Financier, plusieurs questions ont été posées sur le rapport de la Cour des comptes.

Une première question concerne, en page 13, l'augmentation des dépenses de personnel liée à l'impact de l'indexation des rémunérations et à la dérive barémique de 2 millions.

Il est expliqué qu'un important plan de nomination a eu lieu au 1^{er} semestre 2018 et que l'impact budgétaire n'était pas encore totalement intégré dans le budget 2019.

Une seconde question concerne, d'après la Cour des comptes, un manque de suivi des recouvrements dans quatre services sur les sept sondés. Elle rappelle d'une part, que les comptes doivent refléter l'image fidèle de la situation patrimoniale de la Province et que d'autre part, les créances anciennes sont intégrées dans le boni des exercices antérieurs qui participe à l'équilibre budgétaire global.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 2019

Il est expliqué qu'une série de créances concernent les services des receveurs spéciaux et que le montant global était de 202.000 €. D'autre part, le service des prêts logements touche un public précaire avec comme conséquence une difficulté de recouvrement. Un rééchelonnement des créances est souvent nécessaire avec des délais d'apurement parfois très longs. Il existe aussi une série de non-valeurs pas encore comptabilisées sur les comptes ouverts au nom de Lierneux et de La Gleize.

Une dernière remarque qui est récurrente concerne la tenue de la comptabilité générale comme le prescrit légal le demande.

Il est expliqué que tout ceci est dû à un décalage de la réglementation et que l'information est totale et maîtrisée.

La Commission propose d'approuver les comptes par 8 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ? Le groupe PTB

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/276 : Approbation des comptes de gestion pour l'année 2018 des fonds provenant des legs « MONTEFIORE-LEVI », « Mme Vve GABRIEL-HALIN », « ROUSSEAU BOSHOWERS », « BONDARIU », « Marthe BRABANT-VECKMANS », « Fernand PETIT », « Raymonde SIMON », « BARTHOLOME Maria Vve LEONARD », « Mykola DYHID », « CUVELIER Vve ROLAND » et legs « ASBL ICAN ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 18-19/276).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, M. Mustafa BAGCI, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le conseiller provincial.

M. BAGCI, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 2019

Notre deuxième Commission s'est réunie ce mercredi 22 mai et a analysé le document 18-19/276. Une question et un complément d'informations ont été demandés par une Conseillère : pourquoi il n'y a pas eu de dons venant des legs en 2018 pour le « Fonds des Affectations respiratoires (FARES) » dans la résolution n° 9 et à quoi servent les fonds ?

La réponse est qu'il n'y a pas eu de demande en 2018. Nous allons nous renseigner sur l'utilisation et vous apporter une réponse ultérieurement. Ce choix est fait par des donateurs sur les fonds. Néanmoins, il y a déjà eu des dons versés dans le passé par exemple à l'OPENADO.

Un complément d'informations a été donné dans l'origine des dons : « les legs sont placés et se sont les revenus qui sont rétribués sous forme de dons ».

Le point a été voté par 8 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte les onze résolutions.

Document 18-19/277 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « 361 Degrés » dans le cadre de l'organisation des « Woman Race » et plus particulièrement des joggings organisés en province de Liège, à savoir « La Liégeoise », le 17 mars 2019 à Liège, et « Eupen ladies run », le 1^{er} septembre 2019 à Eupen.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 18-19/277).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, Mme Catharina CRAEN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 2019

Mme CRAEN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Dans la deuxième Commission du mercredi 22 mai, on a posé une question concernant le document 18-19/277.

Dans le cadre de la demande de soutien pour l'organisation des « Woman Race », un Commissaire demandait à quelle date cette demande a été introduite en sachant qu'un jogging a eu lieu le 17 mars à Liège et un autre aura lieu le 1^{er} septembre à Eupen.

On a répondu que la demande s'est faite au mois de janvier sans pouvoir donner la date exacte. On a aussi promis de donner la date exacte ultérieurement.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/278 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Vélo Club Cité de Jemeppe » dans le cadre de l'organisation de la 45^{ème} édition du « Grand Prix du Vélo Club Cité de Jemeppe » organisée à Jemeppe, le dimanche 22 septembre 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (documents 18-19/277, 18-19/278).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, Mme Sabine NANDRIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme NANDRIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La deuxième Commission s'est réunie ce 22 mai et a examiné le document 18-19/278.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 2019

Un Commissaire a demandé le nombre de participants à cet événement qui rassemble des jeunes de 7 à 17 ans.

On lui répond qu'il y a 300 participants.

Le point a été voté par 8 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/279 : Désignation au 1^{er} janvier 2019 d'un receveur spécial des recettes à l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Verviers – Orientation technologique.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 18-19/279).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/280 : AQUALIS : Première assemblée générale ordinaire fixée au 5 juin 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 18-19/280).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et a soulevé des questions, j'invite donc le rapporteur, M. Julien VANDEBURIE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. VANDEBURIE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Nous avons eu un rapport et des questions ont été soulevées sur les différentes propositions de positionnement de la part du Collège provincial et finalement, nous avons donc décidé d'adopter le rapport à 7 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous allons passer au vote mais avant toute chose, le Conseil provincial vote sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Chacun de ses membres peut exiger le vote séparé d'un ou de plusieurs points qu'il désigne.

Qui souhaite faire un vote pour l'ensemble de l'ordre du jour ? L'ensemble de l'ordre du jour ? OK !

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 2019

Document 18-19/281 : Adhésion de la Province de Liège à « RESA S.A. Intercommunale » + Assemblée générale extraordinaire d'intercommunalisation de RESA du 29 mai 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 18-19/281).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Cependant, un vote scindé ayant été demandé sur l'article 8 du projet de résolution relatif à la nomination du nouveau Conseil d'administration, votre troisième Commission vous propose d'adopter ce document selon le vote suivant :

- 6 voix pour et 4 abstentions pour l'article 8 relatif à la nomination du nouveau Conseil d'administration ;
- 8 voix pour et 2 abstentions pour les autres articles

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Rafik RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Mesdames et Messieurs les Conseillères et Mesdames et Messieurs les Députés, Madame la Directrice générale.

Les actionnaires historiques de RESA que sont les Communes et la Province reprennent donc le contrôle de RESA avec notamment un Conseil d'administration où les administrateurs communaux seront supérieurs numériquement aux autres actionnaires. RESA redevient aussi 100% public avec un actionariat composé de ces Communes, de la Province et d'ENODIA, à considérer comme intercommunale pure de financement.

L'objet social de l'intercommunale est quant à lui recentré sur les missions de gestionnaire des réseaux de distribution de gaz et d'électricité, tout cela constitue des avancées positives dans la bonne direction.

Néanmoins, nous ne pouvons souscrire à la possibilité qu'offre l'article 7 § 2.1 d'ouvrir le capital de la société intercommunale au privé à hauteur de 25% moins une action. Cette possibilité offerte par le nouveau décret du Ministre CRUCKE n'est pas sans rappeler la bataille menée en 2014 par le management de PUBLIFIN pour son fameux décret TECTEO à l'époque.

Aujourd'hui, alors qu'on s'attendait à l'exigence d'un capital 100% public pour tous les GRD, le Ministre CRUCKE a finalement cédé aux chants des sirènes de NETYS et d'ORES et a autorisé une montée du privé dans le capital de ces intercommunales à hauteur de 25%.

On semble donc recommencer à jouer avec l'argent des actionnaires publics historiques de RESA. Heureusement, ce n'est pas encore le cas aujourd'hui et on est ravis que ce ne soit pas encore le cas bien sûr, mais nous aurions souhaité que le nouveau statut exclue cette possibilité et c'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur l'ordre du jour à l'assemblée générale.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un d'autre souhaite

intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Avant de passer au vote, je vous informe que, comme en Commission, Madame Valérie LUX ne participera pas au vote sur ce point.

Je vous propose de voter sur l'ensemble des articles, excepté l'article 8 relatif à la nomination du nouveau Conseil d'administration, qui sera voté séparément, comme en Commission :

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel)

Nous passons à présent au vote sur l'article 8 du projet de résolution relatif à la nomination du nouveau Conseil d'administration :

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ? Le groupe ECOLO

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/282 : Représentation provinciale au sein de l'Assemblée générale de « RESA S.A. Intercommunale ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 18-19/282).

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par consensus que votre Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 2019

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, Le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel)

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/283 : SWDE : Assemblée générale extraordinaire fixée au 28 mai 2019.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 18-19/283).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre troisième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/284 : Cultes – Compte 2015 de la Mosquée Orhan Gazi Camii, rue des Messieurs, 18 à 4800 Verviers – Avis favorable.

Document 18-19/285 : Cultes – Compte 2018 de la Fabrique d'église orthodoxe Sainte Barbe, rue du Potay, 5 à 4000 Liège – Avis favorable.

(Voir rapports)

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 2019

M. LE PRESIDENT.- Points 24 et 25 de l'ordre du jour (documents 18-19/284, 18-19/285) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre troisième Commission vous propose de les adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 18-19/286 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 Euros hors T.V.A.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 18-19/286).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, Mme Astrid BASTIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BASTIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Donc, rapport de la Commission. Une question a été posée par rapport à une réparation d'une fuite d'eau à l'école EP Verviers de 41.274 €. L'installation était très ancienne et du coup, ils ont dû changer énormément de choses : placer des vannes pour isoler, de plus, étant une école, les travaux ont été effectués de nuit ou lors des week-ends.

Une recherche approfondie a dû avoir lieu et plusieurs fuites ont été colmatées.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 2019

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

Document 18-19/287 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Divers établissements provinciaux – Mise en conformité de six cabines haute tension.

Document 18-19/288 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché intitulé « Remplacement des menuiseries extérieures du Château de Jehay ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 27 et 28 de l'ordre du jour (documents 18-19/287, 18-19/288) ont été regoupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est par 8 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 18-19/289 : Perspectives d'acquisition d'un immeuble de bureaux, rue Ernest Solvay, 11 (Val Benoît) à Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (document 18-19/289).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions et des remarques, j'invite donc le rapporteur, Mme Caroline LEBEAU, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme LEBEAU, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 2019

Votre quatrième Commission s'est réunie ce 20 mai 2019 pour prendre connaissance du document 18-19/289 « Perspectives d'acquisition d'un immeuble de bureaux, rue Ernest Solvay, 11 (Val Benoît) à Liège ».

Il nous a été présenté un PowerPoint qui a donné lieu à 4 questions. Un Conseiller demande si le mobilier est compris ? Il nous a été répondu que non, juste les menuiseries et les cloisons sont comprises dans le prix. La Province a le mobilier et il sera déménagé.

Un Conseiller demande ce qu'il va advenir des bâtiments qui seront vidés ? Il nous est répondu que le bâtiment rue Darchis, occupé par le Département « Développement durable », « L'équipement » et par le Département « Soutien aux pouvoirs locaux » va être divisé en deux, et qu'une partie sera utilisée par l'école Beeckman, l'autre partie sera mise en vente.

Le bâtiment situé Boulevard de la Sauvenière occupé par la Direction Régionale pourrait peut-être servir plus tard à la Régie. A terme, il pourrait être vendu. A déjà été mis en vente plusieurs fois mais aucun acheteur n'a mis le prix attendu.

Le bâtiment situé rue Fond Saint Servais occupé par le Département des Bâtiments provinciaux est composé de 3 maisons. Une sera peut-être conservée, les autres seront vendues.

Un Conseiller demande si tout l'espace sera bien utilisé et si la Régie ne devrait pas être regroupée ? Il nous est répondu que peut-être il y aura du mouvement à ce niveau mais que le but est de rationaliser.

Un Conseiller demande si on connaît le nombre de personnes qui arrivent en fin de carrière et si elles seront remplacées ?

Il nous est répondu que quand on fait les cadres actuels, le Département avait déjà été projeté en vue de cette rationalisation dans le but d'anticiper et qu'il n'y aura pas de perte d'emploi sec, par exemple, aujourd'hui, il y avait 2 machines de mécanographie, une de 10 ans qui doit être remplacée et une autre plus récente qui ne doit pas être remplacée. Il y a 2 personnes par machine. La machine qui fonctionne encore va être à la place de cette qui doit être remplacée, donc plus besoin de 2 personnes. Les 2 mécanographes en trop vont donc être formés et dirigés vers un autre service.

Un Conseiller conclut en disant qu'il se réjouit de l'investissement de la Province, au bon placement au sein de ce pôle qui sera à terme central. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 2019

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/290 : Perspective d'acquisition de quatre parcelles de terrains supplémentaires sises à Vieuxville, à proximité du Château fort de Logne.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 18-19/290).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/291 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Productions Végétales et Maraîchères (CPLVEGEMAR) » dans le cadre de la journée interprofessionnelle du bio, le 5 juillet 2019 à Horion-Hozémont.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 18-19/291).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question, c'est donc par 8 voix pour et 1 abstention que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 18-19/292 : Enseignement de la Province de Liège : modifications du Règlement d'ordre intérieur de l'Institut Médico Pédagogique de Micheroux.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 18-19/292).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé une question, j'invite donc le rapporteur, Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Cheffe de groupe.

Mme DEFRANG-FIRKET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est penchée sur le dossier 18-19/292 relatif, on l'a dit, à une modification du ROI de l'Institut Médicopédagogique de Micheroux suite à l'audit qualité de l'AVIQ.

Un membre aurait souhaité voir apparaître dans le ROI qui nous a été soumis, les changements opérés dans le texte et la motivation qui sous-tend ceux-ci.

Il lui est répondu que la principale modification porte sur l'article 5 dans lequel il est précisé dans quelles circonstances le congédiement peut être octroyé à une personne handicapée. Il s'agit donc d'une simple précision apportée au texte de base.

Un membre demande simplement qu'à l'avenir, une version avec modification soit proposée pour ce genre de dossier.

Il lui est répondu que ce n'est pas toujours possible quand les modifications sont très

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 2019

importantes et donc faire apparaître la nouvelle version dans l'ancienne rend le texte complètement illisible.

Cette résolution a été votée par votre cinquième Commission par 7 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Cheffe de groupe. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe CDH-CSP

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VII.- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2019

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour. Je vous rappelle que vous devez encore signer la seconde feuille de présence.

La prochaine réunion du Conseil provincial est fixée au jeudi 13 juin 2019 à 16H30.

La réunion publique est levée à 17h45'.

IX.- Huis clos

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 MAI 2019

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.